

Recensement agricole 2020

Signes de qualité ou d'origine

Près de 15 % des exploitations normandes produisent sous label

Depuis 2010, la Normandie a quasiment doublé le nombre d'exploitations produisant sous signe de qualité. Cette évolution est le fruit du développement de l'agriculture biologique. L'implication dans une démarche qualité est plus élevée dans les exploitations bovins lait. Les moyennes et grandes exploitations sont les plus engagées. Les exploitations sous SIQO emploient généralement plus de main-d'œuvre.

En 2020, 3 911 exploitations agricoles en Normandie sont engagées dans au moins un signe identifiant la qualité ou l'origine de leurs produits (SIQO). Au total, 4 593 SIQO se répartissent dans 14,8 % des exploitations qui valorisent leur production ou leur savoir-faire selon 5 catégories : agriculture biologique, Label Rouge, appellations d'origine (AOC-AOP), indication géographique protégée (IGP) ou spécialité traditionnelle garantie (STG) (cf. encadré p 6).

Elles étaient 8,4 % en 2010 (graphique 1). Même si la part des exploitations sous SIQO a augmenté ces 10 dernières années en Normandie, elle reste loin derrière les 36 % d'exploitations engagées dans une démarche qualité sur l'ensemble du territoire métropolitain.

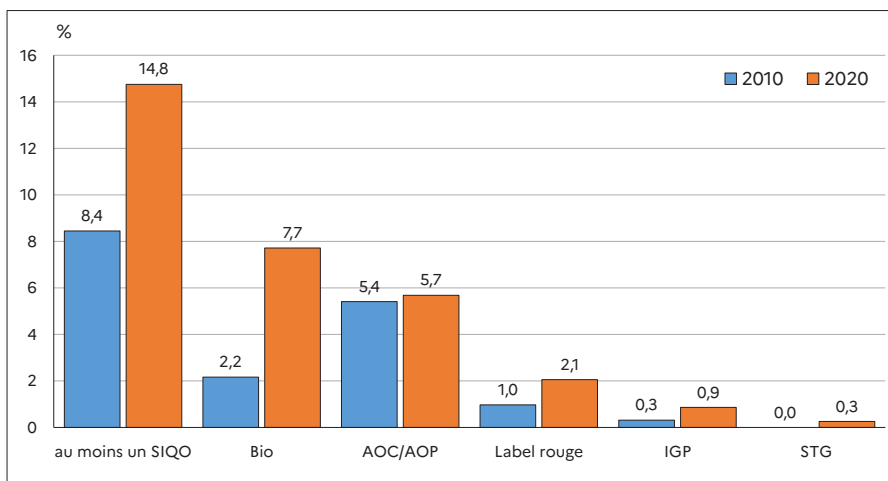
L'augmentation du nombre d'exploitations avec SIQO en Normandie est portée par une progression du label agriculture biologique avec 2 046 exploitations en 2020 (7,7 %) contre 766 en 2010

(2,2 %). C'est le signe de qualité le plus représenté en Normandie en 2020. L'évolution des autres signes de qualité est relativement stable : les appellations d'origine progressent de 0,3 point en 10 ans avec 5,7 %, les exploitations

sous Label rouge ou IGP représentent respectivement 2,1 % et 1 % du total des exploitations normandes. Les exploitations peuvent cumuler les signes de qualité pour un même produit ou des produits différents.

Un essor de l'agriculture biologique

Évolution de la part des exploitations sous SIQO entre 2010 et 2020 (en %)



Champ : Normandie, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles

Répartition inégale des exploitations sous SIQO en Normandie

Avec 14,8 % des exploitations engagées dans au moins une démarche qualité, la Normandie

se place au 12^{ème} rang des régions françaises loin derrière la région PACA, 1^{ère} région française avec 56 % des exploitations produisant sous signe de qualité.

La répartition sur le territoire normand est inégale. L'Orne arrive

en tête avec près de 20 % des exploitations devant le Calvados, la Manche, l'Eure et la Seine-Maritime en queue de peloton avec seulement 7,2 % des exploitations produisant sous signe de qualité.

La part des exploitations impliquée dans les signes de qualité est disparate selon les spécialisations des exploitations. D'un point de vue général, la Normandie est une région spécialisée dans deux orientations qui représentent 50 % du total des exploitations agricoles.

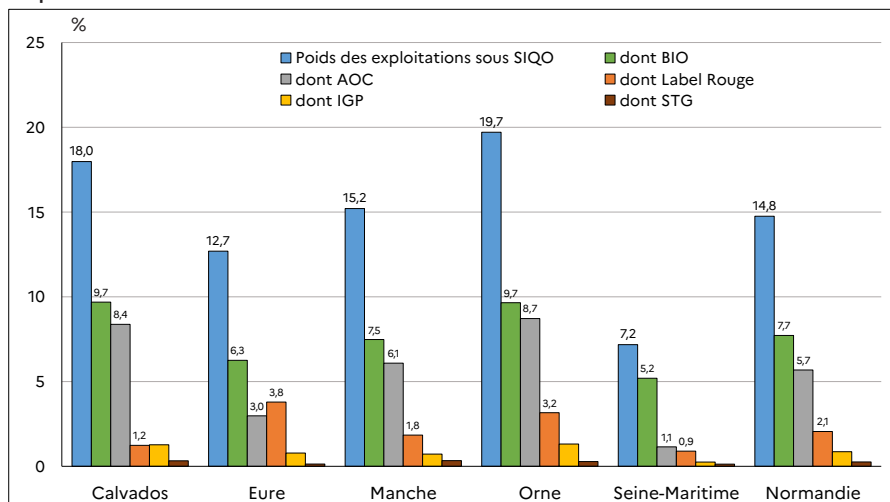
Tout d'abord, les grandes cultures concentrent 32 % du total des exploitations (8 390 exploitations) puis les bovins lait 18 % avec (4 758 exploitations).

Parmi les producteurs spécialisés en grandes cultures, 6 % sont engagés dans une démarche qualité soit 521 unités, principalement en bio et/ou Label rouge. Un quart des exploitations bovins lait s'inscrit dans une démarche qualité (1274/4758), dont près des 2/3 majoritairement en AOC et/ou en bio.

Le Label bio est quasiment exclusif pour certaines productions comme les fruits et légumes, les fleurs ou les ovins – caprins. La production de légumes secs est totalement bio en Normandie. Les autres signes restent marginaux dans les autres spécialisations

Près de 20 % des exploitations dans l'Orne inscrit dans une démarche qualité (5 075 ha)

Répartition des signes de qualité dans les exploitations sous SIQO par département en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

compte tenu du nombre faible d'exploitations inscrit dans une démarche. Un tiers des exploitations de volailles (106/306) produisent en bio et/ou Label Rouge et un quart des exploitations porcines (42/205). Le secteur viticole est très impliqué dans les signes de

qualité. Ainsi, 7 exploitations viticoles sur les 9 présentes en Normandie sont inscrites dans une démarche essentiellement en appellation d'origine et dans les IGP, cette proportion est comparable à l'ensemble du territoire métropolitain.

Les exploitations bovins lait représentent 27 % des exploitations avec SIQO dans la spécialisation

Répartition des exploitations selon leur spécialisation en Normandie en 2020

	Poids des exploitations avec SIQO* dans la spécialisation	Part d'exploitations avec SIQO*	Poids des exploitations bio dans la spécialisation	Part d'exploitations bio	Poids de la spécialisation dans l'ensemble des exploitations
			en %		
Grandes cultures	6	13	4	15	32
Légumes ou champignons	41	4	38	7	1
Fleurs et/ou horticulture diverse	26	2	26	4	1
Viticulture	78	0	11	0	0
Cultures fruitières	55	6	37	8	2
Bovins lait	27	33	11	24	18
Bovins viande	11	11	7	14	16
Bovins mixte	21	6	4	2	4
Ovins, caprins et autres herbivores	7	6	5	7	12
Porcins	20	1	5	1	1
Volailles	35	3	20	3	1
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	27	2	9	1	1
Polyculture et/ou polyélevage	18	13	10	14	11
Ensemble des exploitations normandes	15	100	8	100	100

Note : * = Y compris bio

Note de lecture : 6 % des exploitations en grandes cultures produisent sous SIQO (y compris bio) et 4 % produisent en bio. Les exploitations en grandes cultures pèsent 32 % de l'ensemble des exploitations en Normandie 9 exploitations sont spécialisées en viticulture en Normandie 19 exploitations non classées n'apparaissent pas

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les moyennes et grandes exploitations plus impliquées

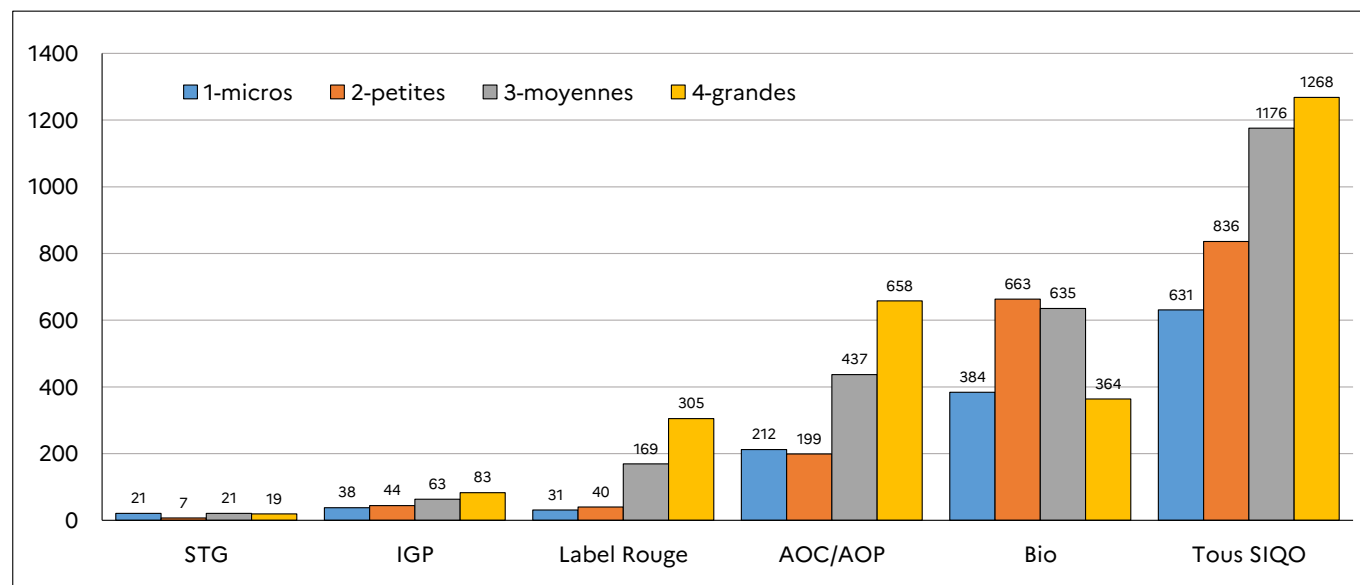
Plus de 3 900 exploitations adhèrent à une ou plusieurs démarches qualité en Normandie en 2020. Cette implication est variable selon la dimension économique de l'exploitation. Plus cette dernière progresse et plus les exploitations

adhèrent à un SIQO. 19 % des moyennes et grandes exploitations possèdent au moins un SIQO, 18 % des petites et seulement 7 % des microexploitations. Les grandes exploitations privilégient les signes d'appellation puis le bio alors que les unités moyennes et petites sont séduites majoritairement par le bio. Les microexploitations qui

représentent un tiers (8843/26510) des exploitations normandes sont faiblement impliquées dans une démarche qualité. Elles sont plus souvent attirées par l'AOP/AOC, le bio puis le label rouge et quasi inexistantes en IGP et STG. Ce phénomène est similaire à l'ensemble du territoire national.

L'engagement dans les SIQO augmente avec la taille des exploitations

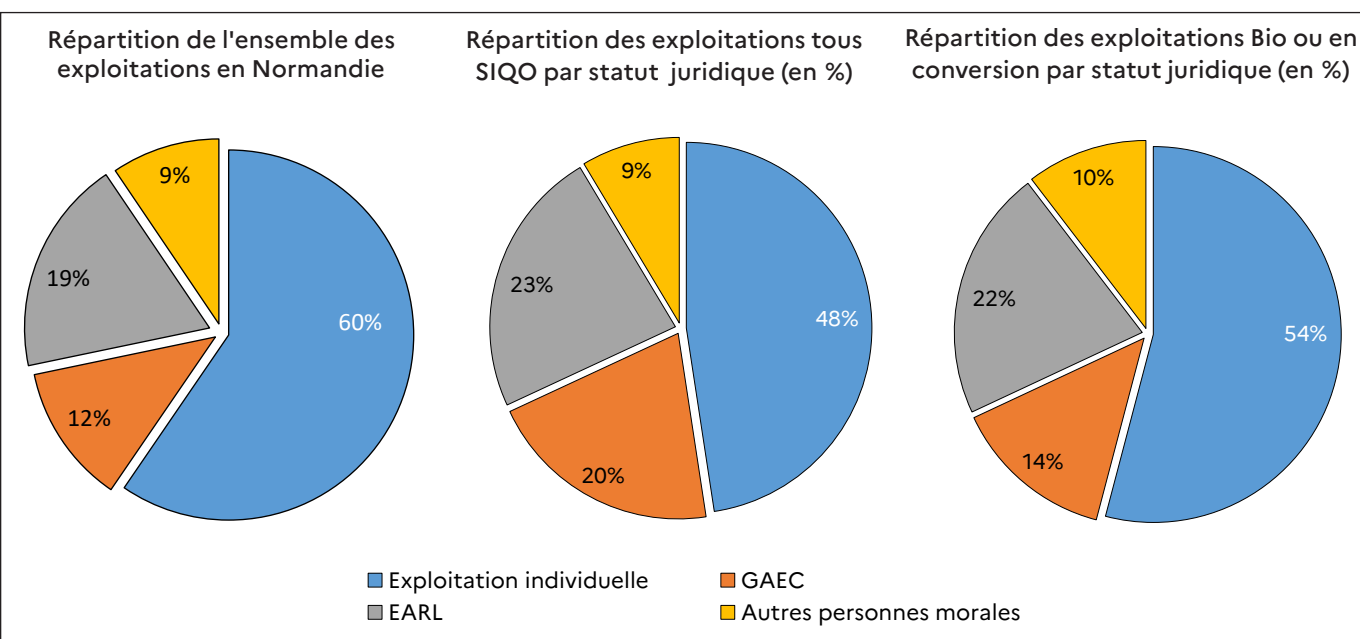
Répartition des exploitations par SIQO en Normandie en 2020



Note de lecture : définition de la dimension économique d'une exploitation – cf sources et méthodologie P. 7
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Une plus forte représentation des formes sociétaires dans les exploitations sous SIQO

Répartition des exploitations par statut juridique (en %)



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Alors que la part des exploitations individuelles atteint quasiment 60 % en Normandie, cette représentation est inférieure dans les exploitations

tous SIQO confondus. En effet, 52 % des exploitations sont de formes sociétaires contre 48 % sous forme individuelle. Cette proportion

est légèrement différente pour les exploitations sous SIQO spécialisée en bio qui affiche 54 % d'exploitations individuelles.

0,5 ETP de plus en moyenne dans les exploitations avec SIQO

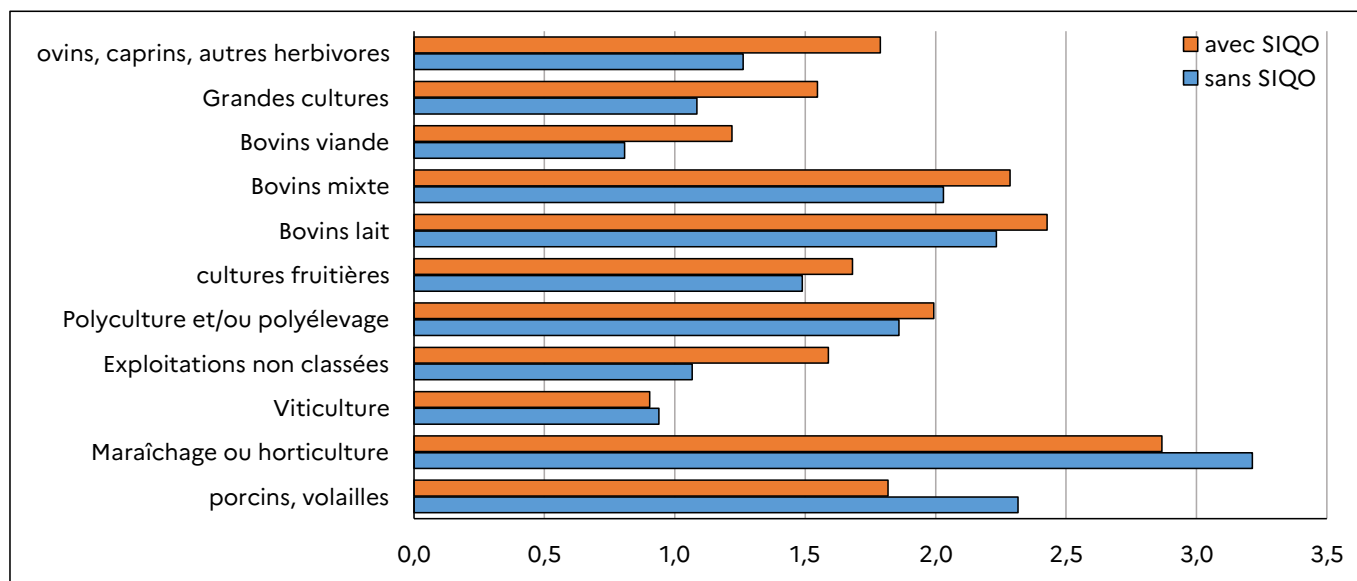
Dans la plupart des spécialisations, le volume de travail dans les exploitations avec SIQO est supérieur à celui des exploitations non engagées dans une démarche qualité : 2 personnes en équivalent temps plein (ETP) en moyenne contre 1,5 en Normandie ; constat proche du niveau français 2,1 ETP contre

1,4 pour les autres exploitations. La présence de SIQO sur l'exploitation implique généralement un surcroît d'activité dans le mode de production. De plus, il est fréquent que ces exploitations utilisent des circuits courts qui nécessitent de la main d'œuvre. Parmi les 3 911 exploitations engagées sous signe de qualité, 1 260 commercialisent en circuits courts soit 32 % contre 12 % pour les exploitations non engagées.

L'écart de main d'œuvre entre les exploitations sous SIQO et celles sans SIQO est le plus important dans les spécialisations grandes cultures et ovins caprins avec une différence de près de 0,5 ETP. Les unités sous SIQO en bovins viande, bovins lait et cultures fruitières mobilisent en moyenne 0,2 ETP supplémentaire. Par contre, la main d'œuvre dans les exploitations de porcs et volailles est moins importante.

Plus de main d'œuvre dans les exploitations avec SIQO en Normandie en 2020

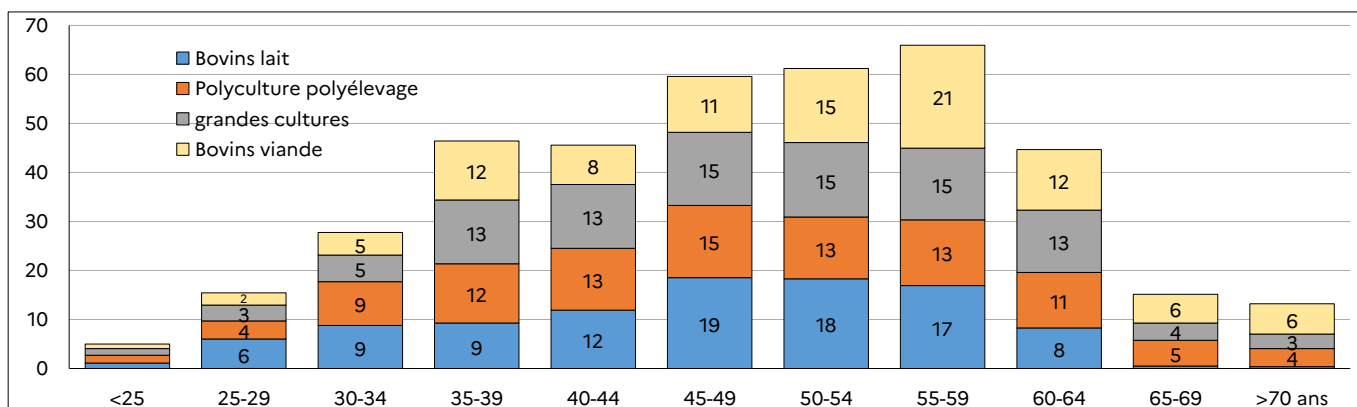
ETP* par exploitation selon la spécialisation



Champ : Normandie, hors structures gérant des packages collectifs
 Note de lecture : ETP : Equivalent Temps Plein
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitants bio en polyculture - polyélevage et bovins lait plus jeunes

Part des exploitants bio par tranche d'âge dans les 4 spécialisations prépondérantes en Normandie en 2020 (en %)



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

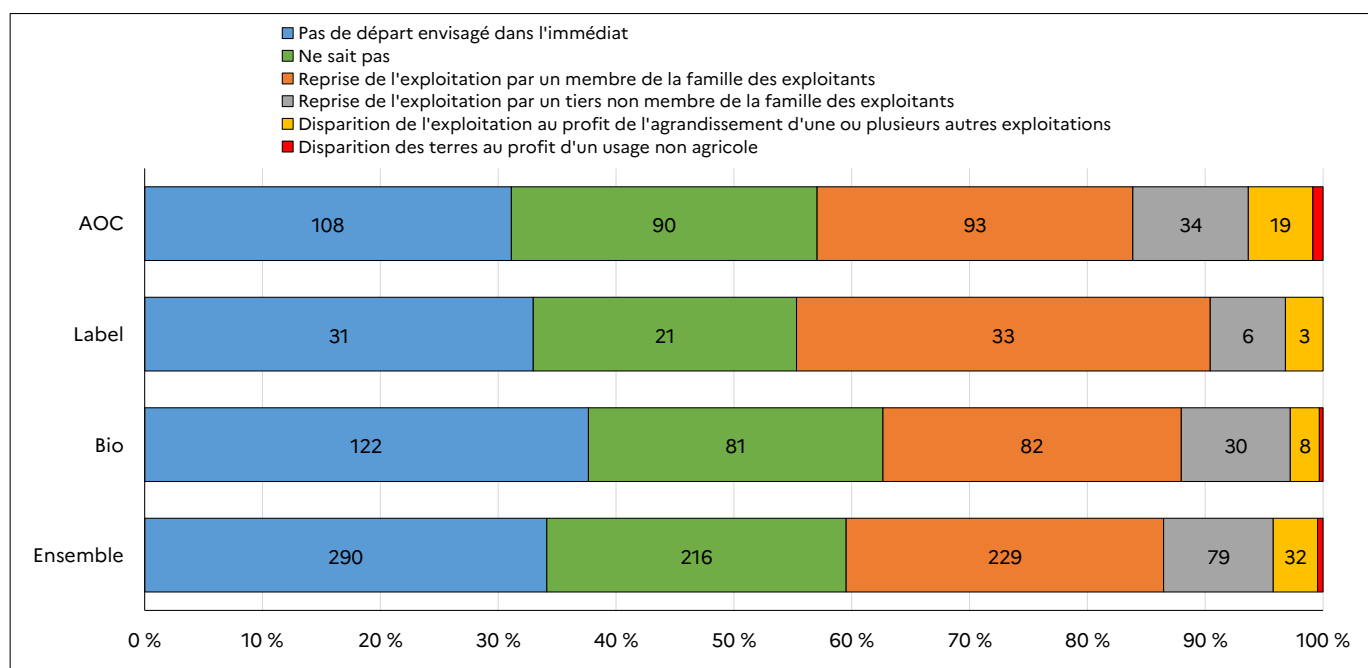
La part des exploitants bio de moins de 40 ans est majoritaire dans 2 spécialisations : polyculture - polyélevage (27 %) et bovins lait (26 %). Dans la tranche 40 - 55 ans, les exploitants bovins lait bio sont nettement plus présents avec 49 % contre 41 % pour la spécialisation

polyculture - polyélevage, 43 % pour les grandes cultures et 34 % pour les bovins viande. Au-delà de 55 ans, le volume d'exploitants spécialisé en bovins viande bio est le plus élevé avec près de 45 % de l'effectif total de la spécialisation contre 10 points de moins pour les grandes cultures et

polyculture - polyélevage. La question du devenir est moins prégnante pour la filière bovins lait bio qui compte 26 % d'exploitants de plus de 55 ans soit un quart des effectifs de la filière. Cette tendance se vérifie dans l'agriculture sans SIQO.

Une majorité des exploitants n'envisage pas de départ dans les 3 ans

Le devenir des SIQO dans les 3 ans ayant à la tête de l'exploitation un exploitant de plus de 60 ans en Normandie en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Zoom sur le devenir des exploitations bio ou en conversion, en fonction de leur statut juridique

Devenir dans les 3 ans des exploitations ayant à leur tête un exploitant de plus de 60 ans selon le statut juridique

Statut juridique	Pas de départ envisagé dans l'immédiat	Reprise de l'exploitation par un membre de la famille des exploitants	Reprise de l'exploitation par un tiers non membre de la famille des exploitants	Disparition de l'exploitation au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	Disparition des terres au profit d'un usage non agricole	Ne sait pas	Ensemble exploitations Bio
Exploitation individuelle	79	36	19	S	S	47	1 102
GAEC	S	19	S	-	-	S	284
EARL	14	21	3	S	-	21	439
Groupement de fait non doté de la personnalité morale	S	-	S	-	-	-	9
Autres personnes morales (SCEA, SA, SARL, SAS ...)	19	6	5	-	-	S	212
Ensemble des exploitations	122	82	30	8	S	81	2 046

Note de lecture : S = secret statistique – cf sources et méthodologie P. 7

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

En 2020, en Normandie, 32 % des exploitations sont dirigées par au moins un exploitant de plus de 60 ans et sont concernées par la question du devenir et de la transmission de l'activité. Ce pourcentage est divisé par deux

pour la filière bio avec 16 % des exploitations concernées. En effet, 324 exploitations sont dirigées par au moins un exploitant de plus de 60 ans. Dans ces unités, près de 38 % n'envisagent pas de départ dans les 3 ans majoritairement dans les

exploitations individuelles. Le devenir dans les 3 ans est incertain pour 25 % d'entre elles et 31 % envisagent une reprise dans le cadre familial ou par un tiers non membre de la famille.

Les signes de qualité

Une garantie sur l'origine et/ou le mode de production

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), reconnaissables par leur logo, sont les suivants :



L'appellation d'origine protégée (AOP) : elle désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. **L'appellation d'origine contrôlée (AOC)**, française, constitue une étape vers l'AOP.

Les appellations d'origine sont très fréquentes pour les vins et les fromages. Le Camembert de Normandie, le cidre Pays d'Auge, le Poiré Domfront.



L'Indication géographique protégée (IGP) : elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle concerne surtout les vins mais aussi les fromages, la viande et les fruits. Le jambon de Bayonne, la fraise du Périgord, la tomme de Savoie, le vin du Calvados sont des IGP.



La spécialité traditionnelle garantie (STG) : signe européen réservé aux produits alimentaires, la STG reconnaît une composition, une pratique ou un savoir-faire qui sont traditionnels. En 2020 en France, il y a 3 STG : le lait de foin, les moules de Bouchot et le Berthoud (plat à base de fromage AOP "Abondance" et de vin blanc AOP "Vin de Savoie").



Le label rouge : c'est un signe Français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux produits standards. Il concerne tous les produits comme la carotte de Créances en Normandie, mais plus fréquemment les volailles et les oeufs. Un produit label rouge peut bénéficier simultanément d'une indication géographique protégée (IGP) ou d'une spécialité traditionnelle garantie (STG) mais pas d'une appellation d'origine (AOC ou AOP).



L'agriculture biologique ou le bio : ce signe garantit un mode de production respectueux de l'environnement et un niveau élevé de bien-être animal.

Sources et méthodologie

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés pour valoriser le RA 2020 sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période précédente 2015-2019.

La production sous signes de qualité ou d'origine est mesurée à partir des déclarations des exploitants agricoles au recensement agricole. Les résultats peuvent parfois différer de ceux mesurés par les bases administratives.

Comme pour toutes les sources statistiques publiques, **le secret statistique** s'applique afin de protéger les données individuelles des exploitations agricoles.

Ainsi, aucun résultat n'est publié s'il concerne moins de trois exploitations ou si une seule exploitation représente 85 % ou plus de sa valeur.

Davantage d'informations sont disponibles sur le [site de l'Insee](#)

Pour en savoir plus

Accéder :

- à la [publication nationale des signes de qualité](#) (Site Agreste)
- au site Internet de la Draaf Normandie : 3 cartes sur les SIQO au 31/12/2020
[produits d'origine animale ou végétale en AOP/AOC en Normandie - vins et autres produits alcoolisés en AOP/AOC en Normandie - Indications géographiques protégées \(IGP\) en Normandie](#)
- au site de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) :
<https://www.inao.gouv.fr/Publications/Donnees-et-cartes>
- au site de l'Agence Bio :
<https://www.agencebio.org/decouvrir-le-bio/le-bio-en-quelques-chiffres>



Le recensement agricole effectué en 2020 permet de dresser le nouveau paysage de l'agriculture en France et en Normandie.

Pour en savoir plus sur les résultats du recensement agricole 2020 :

- Site Agreste, le site de la statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/accueil/>
- Viz'Agreste, le site de visualisation dynamique des résultats du recensement agricole 2020
<https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/>
- GéoGlip, le site de visualisation des résultats sous formes de cartes, rapports et d'indicateurs
<https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=home>

Pour en savoir plus sur la statistique agricole en Normandie :

<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/>

- Site de la DRAAF Normandie, rubrique « Cartes et données »
- Cartes et données géographiques
- Statistiques agricoles par thématique
- Statistiques agricoles par territoires
- Publications Agreste

 **agreste**
La statistique, l'évaluation et la prospective du
ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

 **ESSENTIEL**
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Agreste-Essentiel>

 **CONJONCTURE**
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Agreste-Conjoncture>

 **LES DOSSIERS**
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Agreste-Dossiers>

 **ÉTUDES**
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Agreste-Etudes>



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire
DRAAF Normandie
Service Régional de l'Information Statistique et
Économique
6, Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5
Mail : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr
Tél : 02.32.18.95.93

Directrice de la publication : Caroline Guillaume
Rédactrice en chef : Hélène Malvache
Rédacteur : Isabelle Gautié
Composition : Anne-Marie Geoffroy
Dépot légal : À parution
ISSN : 2728-9664
© Agreste 2023